



La réhabilitation énergétique des bâtiments

maîtriser les solutions de conception et les solutions techniques pour faire atteindre le niveau BBC à un bâtiment existant

>>> Développement durable et QEB

PROGRAMME

Jour 1 : Isolation - enjeux et critères de choix

1. Thermique / Confort. Rappels des notions de base
2. Éléments de contexte. Quelles performances pour les parois ? (neuf et réhabilitation)
3. Conditions pour une isolation performante et pérenne
4. Isolation et humidité. (Besoin de pare vapeur ?...)
5. Isolation et inertie. Notion de confort d'été
5. Que serait une isolation écologique
6. Critères pour le choix des isolants : éléments thermiques, hygrométriques, économiques et environnementaux

Jour 2 : La réhabilitation énergétique

1. Éléments de contexte. Quelles performances pour les bâtiments ?
2. Faire atteindre le niveau BBC à un bâtiment existant : Principes, méthodologie ; Investir dans la conception ; Investir sur l'enveloppe du bâtiment ; Investir dans les équipements (ventilation, chauffage, ECS...)
3. Complémentarité des options de base
4. Focus sur le fonctionnement hygrométrique du mur ancien
5. Lorsque l'on ne peut isoler les murs ? Les sols ?
4. Les questionnements en suspens; les pistes non encore exploitées

OBJECTIFS DE FORMATION

- > Réaliser la contribution de l'isolation sur le fonctionnement d'un bâtiment (performance, inertie, confort d'été...)
- > Savoir choisir un isolant, particulièrement au regard des problématiques liées à l'humidité
- > Conception, isolation, captage solaire, équipements, comportement... : **Savoir identifier les nombreux leviers d'action pour qu'un bâtiment existant atteigne le niveau BBC**

METHODES PEDAGOGIQUES

- Présentation power point - Exemples/échanges
Etude de cas concrets, exercices
- > Les supports de cours seront remis aux participants
 - > Taille du groupe : max. 16 personnes

INTERVENANT

Intervenant : Samuel COURGEY, Arcanne
Expert technique Bâtiment et Environnement,
cofondateur d'Effinergie et spécialiste de la performance énergétique

PUBLIC

Maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage publics et privés : architectes, ingénieurs BET, urbanistes, programmistes, collectivités, promoteurs, bailleurs, SEM ; entreprises du bâtiment

DUREE & LIEU

2 jours de formation soit 15 heures
Horaires : de 9h00 à 12h30 et de 14h à 18h00
Lieu : Lyon

TARIF & PRISE EN CHARGE

Tarif : 700 € HT (840 € TTC)
Tarif préférentiel : inscription à 2 ou + // ancien.ne stagiaire QEB/DDQE 600 € HT (720 € TTC)

Formation prise en charge par les OPCA (FIF-PL, Actaliens, Fafiec, Constructys...) et **éligible à l'obligation de formation continue des architectes.**

Par ex. pour les libéraux / gérants / autoentrepreneurs:
Remboursement FIF-PL : 350 € HT par jour (**soit 100%**)
+ crédit d'impôt formation 74 €

CONTACT

Céline ROOS - celine.roos@scop-les2rives.eu
12 rue St Cyr – 69009 LYON
Tél : 06 75 46 73 27 // www.scop-les2rives.eu
Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)
SIRET : 539 062 117 00012 / code APE : 8559A

> scop-les2rives.eu



FICHE D'INSCRIPTION

Vous pouvez vous inscrire à nos formations en envoyant cette fiche d'inscription à l'adresse suivante :

> Par courrier : Scop les 2 rives, 12 rue de Saint Cyr 69009 Lyon

> Par mail : celine.roos@scop-les2rives.eu

Et pour toute demande d'information complémentaire : Céline ROOS, +33 6 75 46 73 27

Scop les 2 rives, déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n° 82 69 12060 69 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat) - SIRET : 539 062 117 00012 / code APE : 8559A

STRUCTURE : _____

Adresse _____ CP _____ Ville _____

Nom de l'OPCA _____

EMPLOYEUR : NOM _____ Prénom _____

Fonction _____

STAGIAIRE :

NOM _____ Prénom _____

Fonction _____ Adresse e-mail _____

N° tél. _____ N° port. _____

Je souhaite m'inscrire à la formation _____

Date(s) : _____ Lieu : _____ Tarif TTC : _____

Je m'inscris avec un.e autre stagiaire : _____ (nom et prénom)

Je bénéficie d'une réduction en tant qu'ancien.ne stagiaire QEB/DDQE

Fait à _____ Le _____ Signature _____

Nous prendrons contact pour l'établissement de la convention de formation dès réception de cette fiche.

LIBERAL, GERANT NON-SALARIE, AUTOENTREPRENEUR		
Profession	OPCA	Prise en charge déductible
Architectes, paysagistes, BET, économistes... Practitionnaires exerçant leur activité en tant que libéraux	FIF-PL ouvert sur la demande sur le site www.fif-pl.fr	350 € / jour (hors la limite de 3600 € / an / professionnel)
Chefs d'entreprise artisanale	FAFCEA ouvert sur la demande sur le site www.fafcea.com	28h / heure, soit 2112 € / jour (hors la limite de 168 heures / an / professionnel)
Toutes professions (hors auto-entrepreneur) > au crédit du FIF-PL et du FAFCEA	Ouverture possible d'un arrêté d'attribution de la formation 24 heures / jour (CC) (pour télécharger les documents, contactez par email : scop@scop-les2rives.eu)	9,88 € / heure dans la limite de 60h / an

SALARIE (plan de formation)		
Profession	OPCA	Prise en charge déductible
Agences d'architecture d'intérieur, bureaux d'études, etc.	ACTALIANS ouvert sur la demande sur le site www.actalians.fr	Prise en charge des frais pédagogiques : 200 € / jour (max 5 jours) Prise en charge de la sylviculture : forfait 84 € / jour - Réajustement (max 150 jours) - Mobilité et autres frais de voyage d'étude (max 60 €/jour) - Déplacements : 0,25 € / km - Forfait 204 € / jour + Frais
BET, économistes, paysagistes	FAFIEC ouvert sur la demande sur le site www.fafiec.fr	Prise en charge jusqu'à 100% (selon statut) - entreprises de 10 à 11 salariés : 2 400 € max. - entreprises de 12 à 24 salariés : 2 800 € max. - entreprises de 25 à 49 salariés : 3 200 € max. - entreprises de 50 à 99 salariés : 3 600 € max. - entreprises de 100 à 499 salariés : 4 000 € max. - entreprises de 500 à 999 salariés : 4 400 € max. - entreprises de 1000 salariés et plus : 4 800 € max. Plus d'informations : scop@scop-les2rives.eu ou par téléphone : 06 75 46 73 27

Les formations de la Scop les 2 rives sont prises en charge par les OPCA.
[Le détail des montants est téléchargeable ici](#)

Quel est mon OPCA ?

- Architecte, paysagiste, BET, économiste... en libéral, gérant.e non salarié.e ou autoentrepreneur : FIF PL
- Architecte, paysagiste, BET, économiste... gérant.e salarié.e : ACTALIANS
- Chef d'entreprise artisanale : FAFCEA
- Salarié.e d'agence d'architecture : ACTALIANS
- Salarié.e de bureau d'étude (thermique, économie...) et d'agence de paysage : FAFIEC
- Salarié.e du bâtiment (dont CAE) : CONSTRUCTYS
- Salarié.e de CAUE, centres de ressources, bailleurs, associations... : UNIFORMATION

& pour les libéraux et gérant.es non salarié.es : **crédit d'impôt formation mobilisable**